



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DU MORBIHAN**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation de créer une unité de méthanisation,- situé rue de Bretagne 56300 PONTIVY, sera ouverte du 28 février 2018 au 31 mars 2018 à 12h, pour une durée de 32 jours, à la mairie de PONTIVY.

Ce projet est présenté par l'EPLEFPA le Gros Chêne. Il est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation d'exploitation assortie de prescriptions, au titre de la législation sur les installations classées, ou un refus.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- un dossier produit par la Chambre d'Agriculture Bretagne, comprenant une étude d'impact et son résumé non technique ;
- l'avis émis par l'autorité environnementale le 17 janvier 2018 ;
- les avis des services recueillis sur le projet (6) ;
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier chaque jour ouvrable à la mairie de PONTIVY aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site internet des services de l'Etat dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)). Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique dans les mairies de PONTIVY, MALGUENAC, NEULLIAC, KERFOURN, CLEGUEREC, SAINT GERAND, MUR DE BRETAGNE et LOUDEAC, aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire Mme Pauline BELLAY ([pauline.bellay01@educagri.fr](mailto:pauline.bellay01@educagri.fr)).

M. Dominique BERJOT, administrateur territorial en retraite, est désigné par M. le Président du Tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de PONTIVY au cours de permanences suivantes :

- mercredi 28 février 2018 de 9h à 12h
- vendredi 16 mars 2018 de 14h à 17h
- samedi 31 mars 2018 de 9h à 12h.

Les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance ou par courriel au commissaire-enquêteur à la mairie de PONTIVY (adresse postale : 8 rue François Mitterand 56300 PONTIVY/ courriel : [secretariat.general@ville-pontivy.fr](mailto:secretariat.general@ville-pontivy.fr)), pendant toute la durée de l'enquête. Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et à la mairie de PONTIVY du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).